REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

RÉGION DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

SOUS DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS ET DE LA CERTIFICATION

BP 1020 MAROUA TÉL 222 29 28 38- FAX 222 29 30 55

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

FAR-NORTH REGION

DELEGATION OF SECONDARY EDUCATION

SUB DIRECTORATE OF EXAMS AND CERTIFICATION

PO BOX : 1020 MAROUA -P.N. 222 29 28 38

Maroua, le 13 NOV 2026

N°20/26/MINESEC/DRES-EN/SDECC/MRA

COMMUNIQUE-RADIO

Le Délègue Régionale des Enseignements Secondaires pour L'Extrême-Nord informe tous les intervenants aux examens DECC de la session 2026 que les indemnités ci-après sont disponibles:

- Les indemnités de correction BEPC pour les départements du Diamaré et Mayo Tsanaga ;
- Les indemnités de déplacement des Présidents de Jury ;
- Les vacations et indemnités des Vice- président de Jury et membres ;
- Les vacations et indemnités des Chef de sous-centre ;
- Les vacations et complément d'indemnités des Chefs de secrétariat et membres ;
- Les vacations d'élaboration et d'harmonisation des corrigés.

Les bénéficiaires concernés sont priés de se présenter dans les centres de paiement munis de leur pièce d'identité nationale pour le retrait.

Le Délégué Régional compte sur la diligence de tous pour un retrait dans les meilleurs délais.

NB : Large diffusion s'il vous plait.

LE DELEGUE REGIONAL,

Baya Souleymanou
PLEG-HE

Scanné avec CamScanner